

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire 2024-2025

Cette fiche est valable toute la durée de l'année scolaire.

Toute modification du régime de sortie doit être signalée par écrit et transmise à la Conseillère Principale d'Education.

Merci de compléter les rubriques non renseignées.

NOM Prénom de l'élève :

né(e) le :

Classe :

Tél portable :

Responsables légaux

Responsable A		Responsable B	
NOM :	Prénom :	NOM :	Prénom :
Lien de parenté :		Lien de parenté :	
<u>Adresse :</u>		<u>Adresse :</u>	
Code postal :		Code postal :	
Commune :		Commune :	
Tél domicile :	Portable :	Tél domicile :	Portable :
Tél travail :		Tél travail :	
E-mail :		E-mail :	

Autres personnes référentes autorisées à venir chercher l'élève

Attention, si renseignements incomplets, la personne ne sera pas autorisée à venir chercher l'élève

	1	2	3
NOM Prénom :			
Qualité / lien :			
Adresse complète :			
Tél Fixe			
Tél portable			

Tournez la page SVP

AUTORISATION DE SORTIES

ELEVES INTERNES

A renseigner obligatoirement.

ATTENTION, en cas d'autorisation à quitter l'établissement votre enfant n'est plus sous la responsabilité du lycée.

MERCREDI

Sortie Longue

Autorise mon fils/ma fille à quitter l'établissement le **mercredi** après sa dernière heure de cours jusqu'au jeudi matin pour sa première heure de cours.

OU

Sortie Courte

Autorise mon fils/ma fille à sortir le mercredi après-midi de 12h à 18h.

(Aucun retour après 18h00 ne sera accepté)

OU

Sortie non-autorisée

N'autorise pas mon fils/ma fille à quitter l'établissement le mercredi. Il devra se présenter au bureau de la vie scolaire aux horaires prévus pour prouver sa présence. Les sorties occasionnelles sont possibles avec un justificatif écrit du responsable légal.

L'élève prévendra la vie scolaire le mercredi matin, s'il déjeune dans l'établissement à midi. Les repas sont obligatoires pour les élèves en retenue le mercredi après-midi.

DEBUT ET FIN DE SEMAINE

- Autorise mon fils/ma fille à quitter l'établissement à l'issue de la dernière heure de cours.
(Cette autorisation est aussi valable pour les usagers des transports scolaires).
- Autorise mon fils/ma fille à arriver dans l'établissement à la 1^{ère} heure de cours effective de la journée
(Cette autorisation est aussi valable pour les usagers des transports scolaires).

ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES ET EXTERNES

- Autorise mon fils/ma fille à quitter l'établissement à l'issue de la dernière heure de cours effective de la journée
- Autorise mon fils/ma fille à arriver dans l'établissement pour la 1^{ère} heure de cours effective de la journée

du responsable légal A		Signatures précédées de la mention "Lu et approuvé" du responsable légal B		de l'élève	
Le		Le		Le	

Si vous souhaitez obtenir des informations sur les traitements de données personnelles gérés par notre établissement vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) par courriel à l'adresse dpd-ea.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr